

Dans le cas de l'Alberta, il existe, en outre, deux ou trois dépêches télégraphiques de nature personnelle et confidentielle. Je les communiquerai à mon honorable ami, et si, après en avoir pris connaissance, il considère utile que le public soit informé de leur contenu maintenant, le Gouvernement ne s'y opposera pas. Je crois cependant qu'il jugera peut-être préférable de ne les point divulguer pour le moment.

L'hon. R. B. BENNETT: A mon avis le premier ministre ne devrait pas me communiquer ces télégrammes. Pour le moment je préfère n'en pas connaître la teneur. Je partage son avis quant à l'inopportunité de les publier maintenant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'avais pas cru hier que la requête de mon honorable ami visait aussi les documents relatifs aux terres de la zone du chemin de fer et celles du territoire de la rivière de la Paix; mais il désire également, sans doute, obtenir la correspondance concernant ces terres.

L'hon. M. BENNETT: Je vous en saurais gré.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dépose la correspondance sur le bureau.

DEPOT DU TRAITE MULTILATERAL DE RENONCIATION A LA GUERRE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire déposer sur le bureau une copie du traité général de renonciation à la guerre, signé à Paris, le 27 août 1928.

Je propose:

Que 1,000 exemplaires en anglais et 500 en français du traité général de renonciation à la guerre signé à Paris le 27 août 1928, soient imprimés sans délai et que l'application de l'article 64 du règlement soit suspendue à cet effet.

M. l'ORATEUR: Avec le consentement unanime de la Chambre,

(La motion est adoptée.)

DEPOT DU TEXTE DE LA CONVENTION SIGNÉE ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS RELATIVEMENT A LA CONSERVATION DE LA CHUTE DU NIAGARA

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire déposer sur le bureau copie de la convention et du protocole passés entre le Canada et les Etats-Unis le 2 janvier 1929, relativement à la conservation de la chute du Niagara par la construction de travaux *ad hoc* et pour autoriser le détournement provisoire d'un volume additionnel d'eau.

Je propose:

Que 1,000 exemplaires en anglais et 500 en français de la convention et du protocole passés entre le Canada et les Etats-Unis pour la conservation de la chute du Niagara, par la

[Le très hon. Mackenzie King.]

construction de travaux *ad hoc* et pour autoriser le détournement provisoire d'un volume additionnel d'eau de la rivière Niagara, signés à Ottawa, le 2 janvier 1929, soient imprimés sans délai et que l'application de l'article 64 du règlement soit suspendue à cet effet.

M. l'ORATEUR: Avec le consentement unanime.

(La motion est adoptée.)

DEPOT DU TEXTE DE LA CONVENTION ENTRE LE CANADA ET LA BULGARIE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire déposer sur le bureau copie du décret du conseil approuvant et confirmant une entente signée à Londres entre le gouvernement du Canada et celui du royaume de Bulgarie, conformément aux termes du traité entre les puissances alliées et la Bulgarie signé à Neuilly-sur-Seine le 27 novembre 1919.

ELOGE DE FEU L'HON. R. F. PRESTON

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pas plus tard qu'hier la Chambre exprimait les regrets que lui avait causés la disparition d'un de ses membres, décédé depuis la dernière session du Parlement. Aujourd'hui, nous avons à déplorer un autre vide causé par la mort.

Hier, il s'agissait d'un collègue qui siégeait de ce côté-ci de la Chambre et qui avait toujours appartenu au parti libéral; aujourd'hui, avec la disparition du Dr R. F. Preston, député de Lanark, nous déplorons avec les honorables députés d'en face la perte d'un député qui, toute sa vie, fut un membre de leur parti.

Le docteur Preston était dans sa soixante-neuvième année. Peu d'hommes, au cours de leur existence, se sont plus dévoués que lui au service public. Il était entré à la Chambre des communes à la suite d'une élection dans la circonscription de Lanark en 1922. Il avait été réélu en 1925 et 1926. Avant son entrée dans la politique fédérale il avait pris une part active dans la politique de la province d'Ontario, où il avait participé à plusieurs luttes, tant fédérales que provinciales. Il fut élu au moins cinq fois membre de la législature provinciale où son talent et ses services lui valurent le poste de whip de son parti et celui de ministre sans portefeuille dans les cabinets de sir James Whitney et de sir William Hearst. Avant cela, le docteur Preston n'avait guère été moins actif dans le domaine municipal, où il avait occupé successivement les postes de reeve et de préfet du comté. Il fut le premier maire de Carleton Place après la constitution de cette ville, et il fut réélu à trois reprises différentes à ce même poste.

Le docteur Preston était un médecin de ta-